



Communauté
d'Universités et d'Établissements
Lille Nord de France

CONTRAT DE SITE

Lille Nord de France

CONTRAT PLURIANNUEL

2015 - 2019

CONTRAT DE SITE LILLE NORD DE FRANCE 2015-2019

Entre,

Le ministère de l'éducation nationale de
l'enseignement supérieur et de la recherche

La Communauté d'Universités et
Établissements Lille Nord de France

Après délibération de son conseil
d'administration du 7 juillet 2015

d'une part,

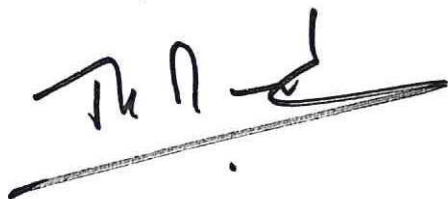
d'autre part,

Il est établi le présent contrat pour les années 2015 à 2019.

Ce contrat fera, avant son renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard des objectifs poursuivis et des engagements pris.

Fait à Paris, le 20 juillet 2015

*Le secrétaire d'État chargé de
l'enseignement supérieur et de la recherche*



Thierry MANDON

*Le président de la Communauté
d'Universités et Établissements
Lille Nord de France*



Philippe ROLLET

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche parties prenantes au contrat de site Lille Nord de France

Le président de l'Université Lille 1



Philippe ROLLET



Le président de l'Université Lille 2



*PO
M. Rollet*
Xavier VANDENDRIESSCHE



La présidente de l'Université Lille 3



*PO
Fabienne*

Fabienne BLAISE



Le président de l'Université d'Artois



Francis MARCOIN

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Le président de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)



Roger DURAND



Le président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (UVHC)

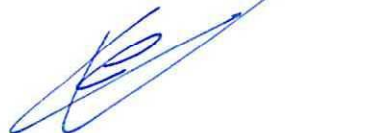


Mohamed OURAK



Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche parties prenantes au contrat de site Lille Nord de France

Le directeur de l'École Centrale de Lille

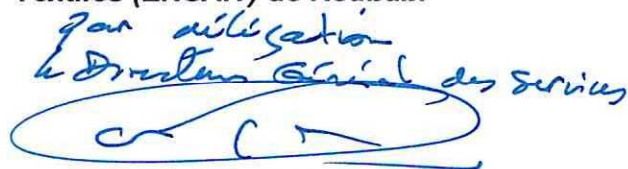


Emmanuel DUFLOS



L'administrateur provisoire de l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT) de Roubaix

par délégation
Le Directeur Général des Services



Gaël RONFRIER
Eric DEVAUX

ensait

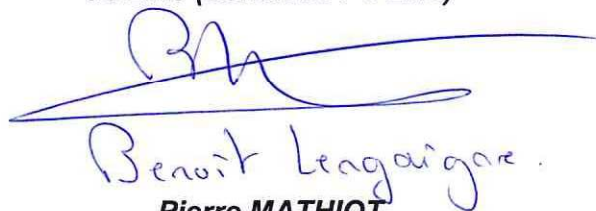
Le directeur de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Lille (ENSCL)



Bernard FONTAINE



Le directeur de l'Institut d'études Politiques de Lille (Sciences Po Lille)




Benoit Lengaigne

Pierre MATHIOT



Le directeur de l'École des Mines de Douai



Daniel BOULNOIS



Le président de la Fédération Universitaire Polytechnique de Lille (FUPL)



Pierre GIORGINI

Fédération universitaire et polytechnique de Lille

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche parties prenantes au contrat de site Lille Nord de France

Le recteur de l'Institut catholique de Lille

Pierre GIORGINI



UNE UNIVERSITÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Le directeur général de l'IESEG

Jean-Philippe AMMEUX



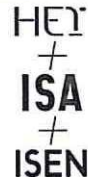
Le directeur général de l'Ecole des hautes études commerciales du nord (EDHEC)

Olivier OGER



Le directeur général du groupe HEI-ISA-ISEN

Jean-Marc IDOUX



En présence des organismes de recherche suivants :

Le président du CNRS

A. Fuchs
n°10
Christophe Gondroy
Alain FUCHS



Le président de l'INRIA

A. Petit
Antoine PETIT



VOLET SPÉCIFIQUE
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LILLE
(SCIENCES PO LILLE)

Sommaire

I – Un modèle de formation à conforter

1 – Perfectionner le modèle pédagogique

2 – Conforter l'attractivité de l'IEP

II - – Des actions structurantes

1 – Accroître la visibilité de la recherche

2 – Renforcer le pilotage

3 - La convention d'association avec l'université de Lille

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Annexe de financière

Indicateurs et cibles de performance

L' Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Lille, couramment appelé Sciences Po Lille, est un établissement public à caractère administratif (EPA), rattaché par convention à l'université de Lille-2, Droit et Santé. Depuis sa création en 1991, Sciences Po Lille n'a cessé de croître, passant de 731 étudiants en 2002-2003 à 1 836 en 2013-2014.

- **Une stratégie de développement** : évolution de la formation de 3 à 5 ans accompagnée d'une croissance continue des effectifs (+ 55,4% depuis 2004-2005 ; dont 25% de boursiers et 127 de nationalités étrangères) ceci avec des moyens humains statutaires qui sont restés stables. Dirigé par une équipe de direction volontaire et efficace, Sciences Po Lille a su faire preuve d'une capacité de réaction saluée par l'AERES. L'école entend préserver un modèle de développement qui repose sur des effectifs maximum de 2.000 élèves environ. Cet objectif de stabilité est dicté par le souci de privilégier la qualité dans l'accompagnement des élèves au long de leur cursus et la qualité de leur insertion professionnelle.

- **Une stratégie de formation** reposant sur la professionnalisation et la diversification des enseignements qui combinent pluridisciplinarité et spécialisation, formation académique et expérience professionnelle, favorisant polyvalence professionnelle et adaptabilité rapide dans une large palette de fonctions.

- **Une volonté d'ouverture** illustrée par sa collaboration avec les autres Sciences Po, ainsi que par sa politique de diversification et de démocratisation du recrutement des élèves. Sciences Po Lille a ainsi joué un rôle actif dans la mise en place d'un concours commun d'accès en première année pour sept IEP et est à l'origine de la création d'un programme spécifique, le PEI (programme d'études intégrées) qui concerne 3.000 élèves et 250 établissements pour l'ensemble du réseau (785 élèves et 120 établissements pour Sciences Po Lille). Destiné à faciliter l'accès des lycéens d'origine défavorisée aux Sciences Po du concours commun et, plus largement à l'enseignement supérieur, ce dispositif a fait l'objet d'une reconnaissance par l'Etat (label «cordées de la réussite») et, plus récemment, d'un soutien sous la forme d'une convention-cadre.

- **Une nouvelle implantation à Lille** dans des locaux adaptés : l'école va s'installer dans des locaux restructurés, à proximité de l'école supérieure de journalisme de Lille (ESJ). L'objectif de l'école est de faire en sorte que les économies de loyer réalisées par rapport au site actuel permettent de financer les surcoûts liés à la surface supplémentaire à gérer. La période du Contrat 2015-2019 sera celle de l'installation et de la définition précise des coûts et des contraintes. Cette nouvelle implantation permettra à l'IEP, de disposer d'un site de haute qualité et de grande visibilité en centre-ville.

- **A l'appui de ces orientations fructueuses, la capacité de pilotage de Sciences Po Lille est à conforter** par une démarche d'amélioration continue de la qualité, notamment dans le domaine de son système d'information. De la même manière, si la qualité de la gestion financière de l'école doit être soulignée, il est important qu'elle se dote d'outils de gestion et de prévision budgétaire plus complets, notamment en ce qui concerne la masse salariale caractérisée par une part importante de contractuels et d'enseignants vacataires.

Le volet spécifique de Sciences Po Lille s'articule ainsi autour de deux axes :

- conforter le modèle de la formation à travers le cursus, l'insertion professionnelle, la mobilité internationale.
- structurer les actions dans les domaines de la recherche et du pilotage.

I – Un modèle de formation à conforter

1 – Renforcer le modèle pédagogique

□ Evaluation des formations et innovations pédagogiques

Les formations seront évaluées, certifiées et adaptées, les méthodes de contrôle de connaissances seront revues dans le cadre d'un programme organisés en plusieurs actions :

- évaluer systématiquement les formations et les enseignements (cours magistraux et conférences de méthode) ;
- mettre en place une certification ECTS de la formation ;
- faire évoluer les mécanismes d'évaluation des étudiants (contrôle continu, oraux, travaux sur projet) ;
- réformer l'enseignement des langues ;
- adapter les méthodes de formation en s'appuyant sur les ressources apportées par le relogement de l'IEP et le développement du Système d'Information (SI).

L'offre de formation sera accrue, via plusieurs moyens :

- le partenariat académique avec l'ESJ sera stabilisé et la mutualisation de fonctions support sera renforcée dans le cadre de l'installation de Sciences Po Lille dans de nouveaux locaux ;
- des formations partagées sur le site lillois seront développées ;
- des formations proposées en alternance (ouverture de la 1^{ère} formation en alternance prévue en septembre 2015) seront mises en œuvre ;
- un Master international sera mis en place avec l'Université de Lille ;
- la mutualisation de l'offre de formation entre les Sciences Po en Région sera renforcée.

□ Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

A la rentrée 2013, l'établissement a recruté une spécialiste « emplois, carrières, insertion ». Le travail de structuration et de mise en cohérence des actions d'insertion ne fait que commencer, en lien avec les responsables pédagogiques et la direction des études. Trois enjeux seront poursuivis :

Le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés dans la durée (à 1 an, 3 ans, 5 ans, 10 ans).

L'enquête d'insertion professionnelle des jeunes diplômés vise à recueillir, à diffuser et à valoriser des informations clés et résultats chiffrés sur le devenir professionnel des élèves de Sciences Po Lille, en analysant leur parcours après leur diplomation.

Dès le mois d'avril 2015, il est prévu de mettre en œuvre un observatoire de l'insertion professionnelle dans lequel sera analysé chaque année le devenir des diplômés. L'objectif est de lancer des enquêtes d'insertion chaque année auprès des diplômés :

- 1 an après l'obtention du diplôme – enquête sur la promotion 2014 – réalisée en juin 2015,
- 18 mois après l'obtention du diplôme –enquête sur la promotion 2013– réalisée en avril 2015,
- 5 ans après l'obtention du diplôme pour permettre d'évaluer la progression de carrière de nos diplômés - enquête sur la promotion 2010 – réalisée en juin 2015.

L'optimisation des taux de retour de ces enquêtes sera poursuivie en vue de stabiliser ce taux autour de 75%.

L'accompagnement renforcé des élèves durant le cursus avec une information sur les débouchés, l'aide à la recherche de stages, le coaching des étudiants tout au long de leur cursus.

L'articulation de la politique d'insertion professionnelle avec les activités des Alumni (simulation d'entretiens d'embauche, espace emplois/carrières rendez-vous des métiers et des carrières).

□ La vie étudiante

Enfin, l'aspect « vie étudiante » des élèves sera pris en compte de façon plus complète. En effet, 80% des étudiants de l'IEP ne sont pas originaires de la région et appréhendent donc leur école comme un lieu d'étude mais également comme un espace de socialisation plus générale.

Par ailleurs, la culture école y est très présente grâce à une vie associative particulièrement dynamique. De nombreuses actions sont menées pour aider au développement de la vie étudiante : charte des associations, commission d'attribution des subventions gérée par les élus étudiants du CA, soutien à l'organisation de conférences.... Le but recherché est de permettre un fonctionnement à « hau-

teur d'hommes » de Sciences Po Lille, organisation qui implique d'être extrêmement attentif à la régularité et à la qualité des relations entre les étudiants, leurs divers représentants, l'administration, la direction et les enseignants.

Dans cette perspective, un service de la vie étudiante, chargé principalement de l'accompagnement de l'initiative associative et de l'engagement des élèves, (professionnalisation de la vie associative) sera mis en place.

□ Annexe Jalons □

IC 3 – Evaluation des formations et des enseignements

IC 4 – Développement de la formation continue

IC 7 – Insertion professionnelle

2 – Conforter l'attractivité de Sciences Po Lille

□ Le réseau des « Sciences Po » en région

Le rôle et la place de Sciences Po Lille dans le réseau des Sciences Po du Concours Commun seront confortés sur plusieurs points :

- l'évolution des Concours Communs d'entrée pour diversifier les profils des élèves admis,
- la réorganisation de la procédure de mutualisation inter-Sciences Po en cycle master,
- le développement du programme de démocratisation PEI,
- la mise en place d'une coordination du réseau.

□ Positionner l'Institut d'Etudes Politiques de Lille au niveau de la région (concours et PEI)

Les résultats très encourageants obtenus aux concours par les élèves de Sciences Po Lille incitent l'établissement à persévérer dans cette voie. Compte tenu de ses moyens, l'objectif est de positionner Sciences Po Lille comme acteur central au plan régional dans la préparation des concours administratif de catégorie A et A+ et notamment dans la préparation au concours d'agrégation en sciences humaines et sociales.

Le Programme d'Etudes Intégrées (PEI) sera poursuivi au vu de ses succès. Les 200 élèves de terminale suivis dans 50 établissements, ont tous obtenu une mention au baccalauréat et se sont engagés dans des études longues (dont 25% dans un IEP).

Le présent contrat confortera Sciences Po Lille comme acteur clé au niveau académique, pour la thématique de l'accès à l'enseignement supérieur (programme PEI) dans le cadre des objectifs bac - 3/bac+3.

Par ailleurs, Sciences Po Lille prendra toute sa place dans le Collegium des Grandes Ecoles Publiques de Lille mis en place pour accompagner la dynamique de l>IDEX ainsi que la création de l'Université de Lille.

□ Développement international

600 étudiants (3^{ème} année en mobilité ou étudiants étrangers accueillis à Sciences Po Lille) soit le tiers des effectifs, relèvent du service des relations internationales. Par ailleurs, ce service exerce à la fois des missions pédagogiques (préparation, accompagnement et validation de la mobilité) et administratives (gestion des conventions, prospections et signature de nouveaux accords).

Le service verra ses moyens d'action renforcés durant ce contrat et ses missions seront élargies. Il sera chargé de préparer l'année de mobilité internationale dès la 1^{ère} année du cursus et de renforcer son suivi.

Les actions menées en vue des accords avec les établissements étrangers seront poursuivies :

- développer le réseau international dans une perspective qualitative (masters internationaux, mobilité sortante des enseignants chercheurs, Summer School) ;
- pérenniser les accords existants, développer de nouveaux accords, favoriser une lecture disciplinaire de ceux-ci et renforcer la voie d'accès destinée à des étudiants chinois francophones.

□ Annexe Jalons □

IC 2 – Relations internationales

IC 1 – Diversification et démocratisation de l'accès

II – Des actions structurantes

1 – Accroître la visibilité de la recherche

□ La cotutelle du CERAPS

Les prochaines années seront l'occasion de passer à une étape supérieure et d'envisager la mise en place d'une politique de recherche qui, tout en tenant compte des contraintes et des limites, puisse contribuer à faire de Sciences Po Lille une institution où le savoir non seulement s'enseigne et se transmet, mais aussi se produit, se discute et se donne à voir.

Les deux chantiers envisagés pour le futur proche dans le but de doter l'IEP de Lille d'une identité « recherche » portent sur :

Le renforcement de la visibilité interne et externe accordée à la recherche : avec édition d'une lettre d'information électronique sur la recherche, mise en ligne des meilleurs mémoires étudiants, mise en valeur du « lien recherche » sur le site internet, organisation, chaque année, d'un colloque pluridisciplinaire, création d'une collection aux éditions du Septentrion, organisation au sein de Sciences Po Lille des soutenance de thèse des doctorants des enseignants-chercheurs de l'établissement, mobilisation des étudiants pour des recherches collectives coordonnées par leurs enseignants.

L'amélioration des modalités de financement : élaborer une charte concernant les demandes de soutien financier pour des opérations ponctuelles, obtenir des laboratoires une information sur l'affectation des sommes versées et l'évaluation des opérations menées grâce à elles, transmettre aux membres de la Commission Scientifique l'état du budget (2 ou 3 fois par an) par souci de transparence. Pour cela, une direction de la recherche, en charge de la coordination générale de la politique de recherche et dotée de moyens de secrétariat, sera installée. La cotutelle du CERAPS sera assumée par l'IEP. Les conventions de partenariats avec les autres laboratoires du site seront stabilisées.

□ La valorisation des productions scientifiques de Sciences Po

Sciences Po Lille, largement du fait de son faible encadrement en enseignants-chercheurs statutaires, dispose d'une recherche faible mais néanmoins existante. Les travaux de recherche et sa participation à divers réseaux, doivent être mieux mis en valeur. Pour se faire, il s'agira de :

- communiquer régulièrement sur les travaux de recherche menés spécifiquement par Sciences Po Lille (professeurs invités, Summer School, publications, conférences, colloques...).
- permettre une mobilité accrue des enseignants-chercheurs de Sciences Po Lille dans les universités partenaires.
- renforcer les projets de recherche communs aux sept « Sciences Po » du réseau, notamment via l'organisation annuelle d'une Summer School mutualisée.

La bibliothèque de Sciences Po Lille souhaite aujourd'hui valoriser la production interne de l'école, en particulier les mémoires et rapports d'expertise du cycle master. Pour atteindre cet objectif, elle propose de participer à l'enrichissement de la base PEPITE, « Panorama des productions universitaires de Lille 2 », soucieuse par ailleurs de poursuivre durablement une collaboration qui a jusqu'ici démontré son utilité.

L'intégration des mémoires à la base PEPITE permettra notamment aux usagers de :

- visualiser rapidement le mémoire recherché via GOOGLE et les moteurs de recherche d'ores et déjà utilisés ;
- accéder rapidement au texte intégral du document souhaité et/ou d'en connaître aisément les modalités d'accès (accès restreint, accès libre partiel, accès libre différé, accès libre) ;
- accéder aux mémoires produits par Sciences Po Lille par différents champs : discipline, auteur, directeur de mémoire ;
- effectuer des recherches avancées.

Des manifestations scientifiques se tiennent dans les murs ; parce que l'IEP loge une Ecole d'été de l'ECPR¹⁷ internationalement reconnue, Sciences Po Lille se positionne comme acteur au sein de la COMUE pour l'International Academy (accueil estival annuel des étudiants étrangers du site académique).

2 – Renforcer le pilotage

□ Refonder le système d'information (SI) et initier une démarche qualité

L'objectif est de rattraper le retard par rapport à un très grand nombre d'établissements, tout en cherchant aussi à innover et à déléguer la partie non « souveraine » du SI à des prestataires extérieurs. Un directeur du système d'information expérimenté a été recruté sur un poste de contractuel de haut niveau. Il s'est approprié le schéma directeur établi en 2011-2012 et le décline en projets opérationnels comme la mise à niveau des infrastructures, le déploiement d'une solution d'outil collaboratif...

Le SI est en cours de stabilisation avec un plan de développement validé et mis en œuvre. La priorité sera le déploiement d'un Intranet et d'une messagerie pour les étudiants. Des actions de formations seront également proposées sur les TIC et le c2i.

L'objectif de qualité et d'efficacité implique en outre la mise en place d'un contrôle de gestion et d'une démarche qualité. Dans ce cadre, l'élaboration d'outils de prévisions indispensables au pilotage, constitue également une priorité (tableaux de bord, indicateurs, entrepôt de données...). L'objectif de l'établissement est de se doter de l'ensemble des instruments de gestion et de prévision à la rentrée 2016.

□ Se doter d'un management des ressources humaines à la hauteur des enjeux

L'IEP a progressivement mis en place des procédures pour l'ensemble des services, attentif surtout à ce que l'absence d'un personnel ne fragilise pas tout l'édifice. Des fiches de postes précises pour les personnels administratifs et de fiches de responsabilité pour les enseignants en charge des diverses responsabilités pédagogiques ont été élaborées. D'autres actions qualitatives seront poursuivies (plan de formation pluriannuel, informations sur les développements de carrière et les formations possibles, accompagnement préparation des concours).

Un plan de formation continue des personnels administratifs et techniques s'appuyant sur les dispositions de la convention avec l'université de Lille-2 sera élaboré. En raison de la diversité statutaire et du nombre très important des personnels contractuels, cet objectif s'avère primordial pour une meilleure gestion des carrières, faciliter l'accès aux concours, les redéploiements internes et améliorer les compétences, notamment dans la perspective de l'utilisation des outils de gestion (APOGEE et HARPEGE).

Les personnes qui le souhaitent, bénéficieront de formations organisées par les autres établissements d'enseignement supérieur de l'académie, ainsi que par l'IRA ou l'AMUE, dans les domaines du management, de l'évolution de carrière, ou sur des compétences professionnelles spécifiques.

La modernisation de la gestion des ressources humaines sera résolument engagée, afin de doter l'établissement d'une politique conforme aux standards de sa catégorie. Pour ce faire, l'établissement explorera des formes de mutualisation possibles sur le site.

Il favorisera la promotion professionnelle des personnels IATOS, notamment par des aides à la préparation aux concours. Le management des équipes et l'évaluation procéderont de cette même démarche.

Sciences Po Lille entend également poursuivre une politique arrêtée au sein de l'établissement envers les personnels contractuels, en termes de recrutement et d'évolution de carrières et mener à bien une politique dynamique de prime pour les personnels statutaires.

□ Développer des ressources propres

La dynamisation des ressources propres (formation continue, taxe d'apprentissage, ressources partenariales) et de l'autofinancement, où existent des marges de progrès, seront conduites au bénéfice de l'établissement. Ces actions seront menées dans le cadre d'une politique partenariale

¹⁷ European Consortium for Political Research. Basée en Angleterre, l'ECPR est la deuxième plus grande association de science politique du monde.

axée sur un développement qualitatif. L'objectif est de développer une politique en parfaite adéquation avec l'image de l'établissement.

Cette politique s'appuiera sur :

- la valorisation des activités de formation continue privilégiant une stratégie de niche, en lien avec les compétences et les cursus de l'établissement;
- l'augmentation des ressources générées par la taxe d'apprentissage;
- le renforcement des relations avec les collectivités territoriales;
- la définition de relations partenariales privilégiées avec des entreprises ou des administrations dans le cadre de formations initiales ou continues assurées par l'IEP.

Le choix qui a été fait en 2012 de mettre en place un mécanisme de droits d'inscription modulés selon les revenus des familles doit permettre de dégager des marges financières dont une part conséquente a d'ores et déjà été affectée à la mise en place de la direction du développement, et d'abord à des renforts humains.

Cette politique dite des droits modulés pourra évoluer, en tenant compte des informations disponibles en 2015 après 3 années de mise en œuvre.

3 – La convention d'association avec l'université de Lille

□ De la convention de rattachement à la convention d'association avec Lille-2

Concernant plus spécifiquement le volet documentaire, l'établissement renforcera sa démarche de mutualisation. La bibliothèque de Sciences Po Lille entend ainsi améliorer la visibilité de son offre documentaire (la production interne de Sciences Po Lille en particulier) et valoriser l'offre pédagogique de l'établissement. De facto, elle souhaite poursuivre ses actions de travail en réseau, mises en œuvre dans le cadre du partenariat existant avec Lille 2 et du SUDOC notamment.

Sciences Po Lille est liée par une convention de rattachement à l'université de Lille-2 depuis sa création en 1991, celle-ci va évoluer en convention d'association, au sens de l'article 62 de la loi du 22 juillet 2013. L'objectif lors de la création effective de l'Université de Lille sera d'y transférer la convention d'association de Lille 2 dans le respect de l'équilibre actuel qui repose sur l'autonomie statutaire et la responsabilité.

Il s'agira aussi, en fonction de la manière dont l'Université de Lille sera structurée, de définir celles des missions qui pourront lui être transférées, ce dans une logique de subsidiarité. Cette réflexion sera menée pour partie via le Collegium des Grandes Ecoles Publiques de Lille.

□ Un partenariat renforcé : un processus accompagné par huit grandes écoles

Les trois universités lilloises sont liées par une convention de partenariat avec huit grandes écoles¹⁸, dont Sciences Po Lille, qui souhaitent rassembler leurs forces et partager des orientations stratégiques, conférant au site lillois plus de visibilité, de pertinence et d'efficacité.

Plusieurs engagements communs et symboliques viennent conforter des coopérations anciennes et annoncent certaines mutualisations :

- une communication autour du projet «Université de Lille» avec un logo spécifique ;
- la signature scientifique «Université de Lille» adoptée pour l'ensemble des publications ;
- la mise en place d'un dialogue de gestion et de dispositifs communs d'accompagnement des laboratoires ;
- l'accroissement du nombre de docteurs ;
- la volonté de porter des réponses communes aux grands programmes nationaux et européens.

Ce partenariat renforcé pourra s'étendre à d'autres actions partagées, telles que :

- la politique en matière d'équipements scientifiques et pédagogiques ou de services numériques,
- le développement coordonné de liens avec les acteurs socio-économiques,
- la formation et la mobilité des personnels.

¹⁸ l'École Centrale de Lille, l'École des Mines de Douai, l'École Nationale Supérieure de Chimie de Lille, l'École Nationale des Arts et Industries Textiles, l'École Nationale d'Architecture et de Paysages de Lille, Télécom Lille, l'École Supérieure de Journalisme de Lille, l'IEP de Lille.

Par ailleurs, les huit Grandes Ecoles ont pris la décision de s'organiser sous la forme d'un Collegium des Grandes Écoles Publiques de Lille qui sera animé par un Coordinateur/Porte-Parole et aura trois objets principaux :

- assurer l'organisation, la représentation et la coordination des huit écoles en parallèle de la création de l'Université de Lille et en liens avec les responsables de l'Université de Lille,
- structurer et gérer la contribution des écoles dans le cadre du groupement mis en place dans le cadre de l'IDEX,
- rapprocher les formations proposées dans les écoles (cours commun, diplômes partagés, workshop et ateliers de co-conception....) et renforcer les coopérations, notamment dans les domaines de la recherche et du développement.

□ Annexe Jalons □

IC 5 – Pilotage financier

IC 6 – Taux d'occupation des locaux

IC 8 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 9 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

Trajectoire de l'IEP de Lille sur la durée du contrat Récapitulatif des jalons du volet spécifique

Actions stratégiques	Observation de la réalisation des actions				
	2015	2016	2017	2018	2019
Recherche et valorisation					
- Développement de la base de données PEPITE					
Formation et ouverture internationale					
- Mise en place du suivi de l'insertion professionnelle et prise en compte des résultats par l'IEP					
- Systématiser l'évaluation des formations					
Gouvernance et pilotage					
- Mise en place d'une GPEEC et d'un plan de formation des personnels					
- Elaboration de tableaux de bord et indicateurs					
- Mise en œuvre du développement du SI					
- Convention d'association avec l'université de Lille 2					
- Politique de droits d'inscription modulés					
- Point d'étape sur le taux d'occupation des locaux					

Annexe financière de l'IEP de Lille

- **L'IEP de Lille qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Lille Nord de France** recevra chaque année, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat (cf. tableau 1).
De plus, l'IEP recevra également des moyens spécifiques en emplois attribués sur la période 2015 à 2017 au titre du rééquilibrage des dotations pour les IEP de région (cf. tableau 2).

- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

- **Pour l'année 2015**, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'IEP de Lille financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Tableau 1 : dotation prévisionnelle initiale	
IEP de Lille	2015
Masse salariale (non RCE)	-
Fonctionnement	1 348 124€
Dotation prévisionnelle initiale	1 348 124€

- **Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019**, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

Tableau 2 : moyens en emplois (rééquilibrage IEP de région)				
IEP de Lille	2015 (*)	2016 (**)	2017 (***)	2015 à 2017
	Emplois créés	Emplois prévus	Emplois prévus	Emplois cumulés
	4	4	4	12 (****)

Rappel : 3 emplois ont été créés en 2014.

(*) : 4 emplois créés en part d'année : montant de la masse salariale en part d'année au budget 2015 : un emploi = 30 176 €.

(**) : 4 emplois en année pleine : au budget 2015 : un emploi = 59 730 € ; 4 nouveaux emplois créés en part d'année.

(***) : 8 emplois en année pleine ; 4 nouveaux emplois créés en part d'année.

(****) : 12 emplois en année pleine en 2018.

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE SCIENCES PO LILLE

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE FORMATION ET DE PILOTAGE

IC 1 – Diversification et démocratisation de l'accès

IC 2 – Relations internationales

IC 3 – Evaluation des formations et des enseignements

IC 4 – Développement de la formation continue

IC 5 – Pilotage financier

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

IS 1 – Insertion professionnelle

IS 2 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IS 3 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

IS 4 – Politique d'égalité des chances

IS 5 – Politique sociale en faveur des étudiants

IS 6 – Evolution du nombre d'accords internationaux

IS 7 – Evolution du nombre de doubles diplômes

IS 8 – Réussite aux concours de la fonction publique A/A+ et agrégation SES

IC 1	DIVERSIFICATION ET DEMOCRATISATION DE L'ACCES : FLUX D'ÉTUDIANTS ENTRANTS, POIDS RELATIF DES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX ET PROMOTION DE LA PARITÉ FEMME / HOMME	IEP Lille
-------------	--	------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

1-1 Flux d'étudiants entrants

Action	Instituts d'Études Politiques
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs étudiants inscrits
Date de la mesure	Rentrées
Champ de la mesure	Tous les étudiants inscrits en formation initiale sous statut d'étudiant
Source	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs étudiants inscrits en formation initiale sous statut d'étudiant -
Mode de calcul	Répartition des inscrits par année selon le type d'admission

FLUX D'ÉTUDIANTS ENTRANTS	2011-2012		2012-2013		2013-2014		Cible 2019	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Nombre total	308	100	323	100	NR	100	360	100
Post bac	91	29,6	110	34	NR	NR	140	39
Bac+1 (dont CPGE)	153	49,7	146	45,2	NR	NR	160	44,5
Bac +2	50	16,2	50	15,5	NR	NR	20	5,5
Bac +3	6	1,9	6	1,8	NR	NR	20	5,5
Bac +4	8	2,6	11	3,5	NR	NR	20	5,5

Leviers d'action

Le concours commun d'entrée en 2^{ème} année sera supprimé à compter de 2017. L'objectif est de faire entrer plus d'étudiants en première année (majoritairement des post-bac ou bac+1) et en cycle master (bac+3 minimum).

Commentaire de l'établissement

Il s'agit bien de la mesure du niveau d'étude des étudiants entrants à Sciences Po Lille et pas du niveau auquel ils entrent dans le cycle du diplôme.

1-2 Poids relatif des boursiers sur critères sociaux

Action	Formation initiale et continue de niveaux licence et master (P150, 1 et 2) ; aides directes (P231, 1)
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en IEP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les écoles sous tutelle du MENESR. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une IEP partenaire, sont exclus du champ. La notion de boursiers sur critères sociaux trouve son origine dans l'article L 821-1 du code de l'éducation et est définie conformément à la circulaire n° 2012-0012 du 22-6-2012 fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2012-2013.
------------------------------------	--

	Ce texte établit les conditions de ressources, d'âge, de diplôme, de nationalité et d'inscription dans l'enseignement supérieur requises pour l'attribution d'une bourse.
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux / effectif total *100.

Données de l'établissement

	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre total d'inscrits	% de boursiers
2011-2012	355	1 589	22,34
2012-2013	388	1 678	23,12
2013-2014	422	1 690	24,97
Cible 2019			30,00

Leviers d'action

Renforcer l'information et la préparation des élèves issus de milieux sociaux modestes par le renforcement du programme PEI.

Commentaires de l'établissement

Il ne s'agit pas de créer de voie dérogatoire et ciblée mais de renforcer le taux de réussite des élèves ayant suivi le dispositif.

IC 2	RELATIONS INTERNATIONALES	IEP Lille
------	---------------------------	-----------

Action	Relations internationales des établissements
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Mobilité entrante, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits *100

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Nombre d'inscrits étrangers titulaires d'un diplôme étranger	253	275	306	
Nombre total d'inscrits	1 772	1 857	1 836	
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	14,27	14,80	16,66	20,00

Leviers d'action

Augmentation du nombre de cours en anglais
 Mise en place de summer schools Augmentation du nombre de doubles diplômes
 Augmentation du nombre d'accords internationaux
 Maintien du nombre de professeurs invités en améliorant les conditions d'accueil
 Accentuation de la participation de Sciences Po Lille aux réseaux internationaux d'enseignement supérieur

IC 3	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	IEP Lille
------	--	-----------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2013-2014 ; cible 2018-2019
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	
Source :	Etablissement
Mode de calcul	

Année du diplôme	Nb d'unités d'enseignement à évaluer		% d'unités d'enseignement évaluées	
	2013-2014	2018-2019	2013-2014	Cible 2019
1	19	NR	36,8 %	100 %
2	39	NR	23 %	100 %
3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
4	150	NR	0 %	100 %
5	65	NR	0 %	100 %

Année du diplôme	Nb d'inscrits dans les unités d'enseignement évaluées		% de répondants dans les unités d'enseignement évaluées	
	2013-2014	2018-2019	2013-2014	Cible 2019
1	230	NR	90 à 95 %	90 à 95 %
2	240	NR	90 à 95 %	90 à 95 %
3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
4	Sans objet	NR	0 %	90 à 95 %
5	Sans objet	NR	0 %	90 à 95 %

Leviers d'action

Mise en place d'un outil de traitement des évaluations avec un personnel dédié à la mise en œuvre et au traitement des évaluations

Commentaires de l'IEP

IC 4	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	IEP Lille
------	--	-----------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre d'inscrits en formation continue 3 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 4 – en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
---------------------------------------	--------------------------------------

A compléter par l'établissement

	Situation 2014 (S)	Cible 2019 (C)	Taux de croissance attendu (C-S) / S*100, en %
1- Volume d'heures stagiaires	3 530	5 660	60 %
2- Nombre d'inscrits en formation continue	40	65	60 %
3- Nombre de diplômés en formation continue*	19	30	60 %
<i>Dont Validation des Acquis de l'Expérience</i>	0	0	0 %
4- Recettes de la formation continue	122 093	300 000	60 %

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

* : la notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Leviers d'action

Spécialiser la formation continue sur des produits associés à l'accompagnement du changement.
Recentrer la formation HER (Hautes études régionales) autour de la 3^{ème} révolution industrielle.

Commentaires de l'IEP

IC 5	PILOTAGE FINANCIER	IEP Lille
------	--------------------	-----------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

A compléter par l'établissement

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Commentaires établissement	Cible 2019
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/Budget modifié).	Fonctionnement : 97 % Investissement : 91 %	Fonctionnement hors personnel : 99 % Personnel : 94 %	Fonctionnement : 97 % Investissement : 93 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	Suivi des dépenses sur Sifac et tableaux Excel	Besoin d'un système type Business Object pour faciliter le suivi	Elaborer des tableaux de bord pour le suivi du résultat 2 à 3 fois dans l'année
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	Premier PPI voté au CA du 29/01/15	Affiner et formaliser les prévisions pluriannuelles	PPI à jour et annexes relatives aux opérations pluriannuelles complétées si nécessaire
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).	Ecart budget primitif/Exécution finale : - 6 %	Difficile d'arriver à une exécution finale comprise entre -0,5 et + 0,5 % car les mouvements de personnels sont difficilement prévisibles	Améliorer la prévision de façon à diminuer l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Cible 2019
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	Utilisation de l'application « Neptune »	Continuer le suivi sur Neptune et veiller aux sorties d'inventaires
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	Cartographie des risques formalisée dans le cadre du CICF	Cartographie des risques remise à jour

Commentaires de l'IEP

IS 1	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	IEP Lille
------	--	-----------

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2011 au 1er décembre 2013
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2013 des diplômés 2011 de master de nationalité française, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Etablissement
Mode de calcul	
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

Taux d'insertion des diplômés

Taux d'insertion professionnelle	Enquête réalisée en mars 2014 (promotion 2013)	Enquête réalisée en mai 2015 (promotion 2014)	Enquête réalisée en sept 2015 (promotion 2010)	Cible 2019
12 mois après obtention du diplôme	67 %*	NR	NR	90 %
18 mois après obtention du diplôme	NR	NR	NR	96 %
5 ans après obtention du diplôme	NR	NR	NR	100 %

*Hors poursuite d'études

Délai d'accès à l'emploi

Délai d'accès	Promotion 2013	Promotion 2014	Promotion 2010	Cible 2019
Avant obtention du diplôme	52 %	NR	NR	55 %
0 > 3 mois	37 %	NR	NR	40 %
3 > 6 mois	7 %	NR	NR	5 %
>6 mois	2 %	NR	NR	0 %

Éléments de contexte socio-économique

Taux de chômage au 4ème trimestre 2013	Régional	12,8 %	% de diplômés boursiers	Master	IEP	27 %
	National	9.7%			National	29%

Leviers d'action

Développer l'accompagnement du projet professionnel des étudiants (séminaires, coaching, simulations d'entretiens d'embauche).

Mise en place d'un observatoire de l'insertion professionnelle.

Entretenir un lien étroit avec l'association des diplômés pour obtenir un retour sur l'efficacité et la lisibilité du diplôme sur le marché du travail. Gérer en commun la plateforme de recherche de stages et d'emplois.

Commentaires de l'IEP

IS 2	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES hors subventions pour charges de service public	IEP Lille
------	---	-----------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : 49. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 50. les recettes de la formation continue (7065) 51. la taxe d'apprentissage (7481) 52. les contrats et prestations de recherche 53. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 54. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 55. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 56. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2013	2014	Cible 2019
Droits d'inscription (1)	2 372 001	2 651 868	2 500 000
Formation continue (2)	106 699	122 093	250 000
Taxe d'apprentissage (3)	61 887	73 634	200 000
Contrats et prestations de recherche (4)			
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>			
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>			
<i>Autres (704 – 705 – 7062 – 751)</i>			
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)			
<i>Régions (7442)</i>	174 241	107 546	100 000
<i>Union européenne (7446)</i>			
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	368 302	391 913	350 000
Dons et legs des fondations (6) au 7460		82 000	80 000
Produits exceptionnels (7)	5 707	15 975	6 000
Autres ressources propres (8)	178 476	173 354	175 000
Total	3 267 313	3 618 383	3 661 000

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action :

Poursuivre la modulation des droits d'inscription en fonction des ressources des familles, développer l'alternance et la formation continue

Commentaires de l'établissement :

Effet de la politique de démocratisation et de l'augmentation du nombre de boursiers sur les recettes en droits d'inscription

Tension à la baisse sur les subventions des collectivités locales

Accroissement substantiel de la taxe d'apprentissage lié à l'ouverture de formations en alternance qui permettront l'ouverture de droits hors quota (actuellement, la taxe n'est perçue que dans le cadre du quota)

IS 3	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	IEP Lille
------	---	-----------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>24. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>25. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>26. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>27. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>28. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>29. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2014)	Cibles 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	4
2-Le système d'information et les services numériques	1	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	1	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	0	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	1	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	1	4

Leviers d'action

Nouveau site Internet
Création d'un intranet
Demande de création d'un poste en ingénierie pédagogique multimédia

Commentaires de l'établissement

IS 4	POLITIQUE D'EGALITE DES CHANCES	IEP Lille
------	---------------------------------	-----------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre d'élèves suivis et taux de réussite dans le cadre du dispositif PEI
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

Les politiques d'égalités de l'IEP	Situation 2014	Cible 2019
Nombre d'élèves accompagnés dans le cadre du dispositif PEI	785	1 350
Nombre de collèges et lycées partenaires actifs	120	220
% et effectif d'élèves du PEI (classe terminale) qui intègrent un IEP, dont Sciences Po Lille	31 (28,2 %)	35 %
% et effectif d'élèves du PEI qui réussissent au bac avec mention	210 (100 %)	100 %
% et effectif d'élèves du PEI qui intègrent une CPGE	114 (54,1 %)	65 %

Leviers d'action

Commentaires de l'établissement

Les cibles 2019 sont difficilement quantifiables pour 2 raisons :

- l'agrandissement de la région entraîne l'intégration de la Picardie. Il est difficile d'anticiper le nombre d'établissements, donc d'élèves qui participeront au programme dans les années à venir ;
- le développement du programme PEI est dépendant des subventions qu'on voudra bien lui accorder à court, moyen, voire long terme.

Pour mémoire : dans le rapport interministériel « La République en actes » du 6 mars 2015 (page 51), le programme PEI est cité en exemple et son extension à l'échelle nationale est envisagée.

IS 5	POLITIQUE SOCIALE EN FAVEUR DES ETUDIANTS	IEP Lille
------	---	-----------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Evolution du montant des aides sociales accordées aux étudiants
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

Les aides proposées par l'IEP	Situation 2014	Cible 2019
Montant de l'enveloppe destinée à la mobilité internationale	125 130 €	210 000 €
Montant des aides accordées dans le cadre de la commission d'aide sociale	23 759 €	70 000 €

Leviers d'action

Développer l'information aux étudiants quant à l'existence de ces actions, aux conditions d'attribution et aux démarches à suivre pour en bénéficier.

Pérenniser la participation d'une assistante sociale aux travaux des commissions.

Commentaires de l'établissement

IS 6	EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCORDS INTERNATIONAUX	IEP Lille
-------------	---	------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre d'accords internationaux actifs
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

	Situation 2014	Cible 2019
Nombre d'accords internationaux	175	205

Leviers d'action

Participation accrue aux réseaux d'enseignement supérieur
Augmentation du nombre de cours en anglais

Commentaires de l'établissement

IS 7	EVOLUTION DU NOMBRE DE DOUBLES DIPLOMES	IEP Lille
-------------	--	------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre de doubles diplômes communs à Sciences Po Lille et à des établissements tiers français ou internationaux
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

	Situation 2014	Cible 2019
Nombre de doubles diplômes	7	9

Leviers d'action

NR

Commentaires de l'établissement

Négociations en cours ou à venir avec des établissements français ou internationaux

IS 8	REUSSITE AUX CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE A/A+ ET AGREGATION SES	IEP Lille
------	--	-----------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre d'étudiants inscrits et taux de réussite en cycle préparatoire aux concours de la haute fonction publique et à la préparation à l'agrégation en sciences économiques et sociales
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	

Concours fonction publique Cycle Prep'ENA	Nombre de préparatoires 2014	Taux de réussite 2014	Cible 2019
A (IRA, douanes...)	19*	7 (36,84 %)	40 %
A+ (ENA INET...)		10 (52,63 %)	55 %
TOTAL		17 (89,47%)	95 %

*11 externes (inscrits à Sciences Po Lille), 8 internes (inscrits à l'ENA et suivant leur préparation à Sciences Po Lille)

Concours enseignants	Nombre de préparatoires 2014	Taux de réussite 2014	Cible 2019
Agrégation en SES	26	10 (38,4 %)	40 %
CAPES SES		12 (46,15 %)	50 %
TOTAL		22 (84,61 %)	90 %

Leviers d'action

Création d'une préparation commune pour les concours A et A+ avec l'Université de Lille 2 (IPAG et IEJ), sous la responsabilité de Sciences Po Lille.

Amélioration du suivi statistique.

Commentaires de l'établissement

Les cibles 2019 varient peu par rapport à la situation actuelle compte tenu des taux de réussite déjà très élevés de ces préparations.

Concernant le cycle préparatoire aux concours de la haute fonction publique (« Prep'ENA »), il est à noter qu'il s'agit de la mesure du taux de réussite par individu. La plupart des préparatoires ont été reçus à 2 voire 3 concours.

ANNEXE RECHERCHE DE SCIENCES PO LILLE

Liste des structures de recherche (2015)

Label	n°	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissements		
UMR	8026	CERAPS	CENTRE D'ETUDES ET DE RE- CHERCHES ADMINISTRATIVES, POLITIQUES ET SOCIALES	CONTAMIN Jean-Gabriel	CNRS	Lille 2	IEP

